

**REGLEMENT de l'ANIMATION REGIONALE par EQUIPES de CLUBS ou ASSOCIATIONS de CLUBS MINIMES (FEMININS et MASCULINS)  
SAISON 2023/2024**

**SEXE** : Féminin et masculin.

**NATIONALITES** : Française et étrangère.

**ANNEES de NAISSANCE** : 2010 et 2011.

**CONDITIONS de PARTICIPATION** :

Pièce justificative d'identité. Cf. textes officiels catégories Minimes ou Benjamins le passeport est censé être arrêté (AG 23).

**1. Equipes classées Palier 1 (classement en dernière page) :**

Pas d'association possible. Nombre d'équipes présentées illimité. Possibilité de fournir des combattants aux équipes palier 2 et 3. Pas plus de 2 renforts par équipe aux équipes palier 2 et 3

**2. Equipes classées Palier 2 :**

Constitué de 2 clubs maximum. Nombre d'équipes présentées illimité. En cas d'association, le nom des clubs doit figurer dans l'intitulé de l'équipe. Nombre de renforts limité à 2 en benjamine et 3 en benjamin.

**3. Equipes classées Palier 3 :**

Association de 4 clubs maximum. Nombre d'équipes présentées illimité. En cas de nom d'équipe supérieurs à 15 caractères, uniquement les initiales apparaîtront.

**4. Au niveau régional**

Les équipes sélectionnées conservent l'intitulé du niveau départemental. **Pas de nouvelles associations**

**CATEGORIES de POIDS et TEMPS du COMBAT :**

Féminines : - 40 kg, - 44 kg, - 48 kg, - 52 kg et - 57 kg.

Masculins : - 38 kg, - 42 kg, - 46 kg, - 50 kg, - 55 kg, - 60 kg, - 66 kg.

- La première combattante devra obligatoirement peser au moins 36 kg.
- Le premier combattant devra obligatoirement peser au moins 34 kg.

**N.B.** : Il n'y a pas de surclassement de poids possible.

Le temps du combat est de 2'.

Le coach est autorisé. Il se bornera à donner des conseils techniques. En cas de débordements, le délégué du comité directeur privera l'équipe de coach, et ce, pour toute la durée du championnat. Le coach fautif sera interdit d'aire de combat, et ce, pour toute la durée du championnat. **(1 coach par équipe)**

**ARBITRAGE :**

Cf. règlement France Judo : Arbitrage National. Cf. règlement Arbitrage Ligue (1 Equipe=1 Arbitre)

**EPREUVES de SELECTION :**

- Départementale.
- Pour la phase régionale, voir tableaux des quotas.

**FORMULE de COMPETITION** : Poules ou tableaux à double repêchage en fonction du nombre d'équipes.

## ARBITRAGE

### Règlement Equipes Benjamins et Minimes saison 2023/2024.

Le but de ce règlement est de favoriser la formation des arbitres et de les intégrer pleinement dans l'équipe du club. (A l'image de l'animation de la Coupe de France par équipe de département).

L'animation des équipes de clubs Benjamins et Minimes doit rester une animation conviviale mais elle doit aussi démontrer le sérieux et l'éthique de notre discipline. Dans ce cadre de formation les arbitres auront à cœur de se présenter dans une tenue représentant l'officiel (minimum chemise cravates, pantalon noir).

L'équipe d'encadrement et le corps arbitral portera une attention particulière au respect des jeunes officiels.

L'arbitre du club sera au même titre que les athlètes de son équipe récompensé et sera présent sur le podium de la manifestation.

### Au niveau départemental :

L'engagement au premier niveau de compétition départemental,

**-Il s'agit de l'arbitre du club.** L'arbitre est engagé en même temps que son équipe via extranet Il doit appartenir au corps arbitral du département (niveau Stagiaire minimum) et en activité lors de la saison en cours.

**-Il s'agit de l'arbitre d'un autre club.** L'engagement se fait directement au niveau départemental auprès de la commission sportive.

-L'arbitre officie en même temps que son équipe, il peut s'arrêter au moment où son équipe est éliminée (Favoriser le déplacement de celui-ci avec son équipe)

- Le comité disposera d'un pôle d'arbitres pour l'encadrement sur la journée et la suppléance lors des phases finales. Prise en charge vacation et repas. (2 par tapis + 1 responsable de manifestation) Ces arbitres pourront représenter un club.

-L'arbitre qui officie peut représenter l'équipe Benjamins M ou Fet minimes M ou F (Le club doit pouvoir présenter un arbitre pour les garçons et les filles)

### Au niveau régional :

L'engagement de l'équipe au niveau régional dépend de l'engagement de son arbitre (Autorisation d'utiliser le même arbitre que la phase départemental sinon utiliser un arbitre de niveau stagiaire régional minimum).


-- La Ligue disposera d'un pôle d'arbitres pour l'encadrement sur la journée et la suppléance lors des phases finales. Prise en charge vacation et repas. (2 par tapis + 1 responsable de manifestation) Ces arbitres pourront représenter un club.


-Les arbitres présents avec leurs équipes n'arbitreront que sur les catégories Benjamins et

*Remarques :* **Possibilité d'emprunter un arbitre sur la région pour le niveau régional.**

EQUIPES MINIMES MASC (7 comb)		
Dep	Club	Nb Mas
29	DOJO DES ABERS	30
29	KUMO	41
35	C.P.B. RENNES	41
35	PASSIONJUDO35	46
56	DOJO DU PAYS DE LORIENT	30
56	JUDO CLUB 56	39
22	A.L.ST BRIEUC JUDO	15
22	ASPTT LANNION	15
22	DOJO BRO DREGER	21
29	DOJO BRESTOIS	16
29	DOJO DE CORNOUAILLE	19
29	DOJO DES ETANGS	15
29	DOJO PAYS DE ST RENAN	17
35	DOJO VITREEN	16
35	J C DES MARCHES DE BRETAGNE	21
35	JUDO CLUB DU PAYS GALLO	23
35	JUDO CLUB OUEST RENNAIS	18
35	KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	20
56	AMICALE JUDO MORBIHAN	27
56	JUDO ARGOET GOLFE	18
56	JUDO-JUJITSU LORIENT ARMORIC	18

EQUIPES MINIMES FEM (5 comb)		
Dep	Club	Nb Fém
22	ARGOAT JUDO CLUB	11
29	DOJO DES ABERS	12
29	KUMO	16
35	C.P.B. RENNES	18
35	JUDO CLUB DU PAYS GALLO	21
35	KAWATOKAN JC PORTES D ILLE	15
35	PASSIONJUDO35	21
56	AMICALE JUDO MORBIHAN	14
56	JUDO CLUB 56	15

 Palier 1 : pas d'association

 Palier 2 : 2 associations de 2 clubs maximum

Palier 3 : tous les clubs non répertoriés paliers 1 et 2.  
Associations de 4 clubs maximum.

## Chiffres saison N-1